



PROCÈS-VERBAL N° 04 « Fafa » Saison 2022-2023

COMMISSION RÉGIONALE Fafa

Réunion du :	06/12/2022
À :	9h30 au District d'Indre et Loire
Présidence :	M. Alain DESOEUVRES
Présents :	Mrs Frédéric DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON, Éric JOUBERT (45) et Guy MALBRAND En visio : M. APERT Jean-Marie, Bernard COTIN District (18) – Maurice FOURNILLON (41)
Excusés :	Mrs. Jean-Claude BAYARRI (28) - Jean-Claude CLOUVET (18)
Assistent à la séance :	Mme Cindie HUDE, Référente administrative MM. Jean-Paul MARCHAL (gestion Fafa)

☆☆☆☆☆☆☆☆

Relevé de la GESTION Fafa vis-à-vis des AVIS PREALABLES et du suivi des DOSSIERS EN COURS



POUR RAPPEL : Pour qu'un dossier Fafa soit pris en compte par la gestion LIGUE, un avis préalable CRTIS est à demander auprès de la CRTIS ou CFTIS afin de caler ce dernier vis-à-vis des normes en vigueur.

MOTIF : Trop de dossiers portent à contestation une fois le projet réalisé et paiement demandé.

IMPORTANT : Toutes les pièces techniques accompagnées d'un avis favorable sont la base pour l'ouverture d'un dossier d'aide financière auprès du Fafa LIGUE

PIECES A FOURNIR après AP CRTIS à la Commission Fafa LIGUE : Dossier technique avec AP – Dossier Fafa signé du propriétaire et du club - Délibéré de Conseil avec plan de financement – échéancier des travaux – devis (suivant les demandes. D'autres pièces peuvent être exigées)

TRAVAUX TERMINES : Demande de classement complète signée et datée du propriétaire via la CDTIS – rapport de visite avec photos (Ces documents sont obligatoires pour la CRTIS - à réception, ils seront entrés sur **STADIUM** pour régularisation auprès de la CFTIS) + pièces à fournir pour paiement

Informations

- Pour la saison 2022/2023, le montant de l'enveloppe **équipement** attribuée est de 384000,00 Euros et l'enveloppe **transport** 2022/2023 est de 68000,00 euros.

- Les pourcentages et/ ou les montants d'attributions de chaque objet FAFA sont identiques à ceux de la saison précédente.

- A ce jour 28 dossiers ont été vérifiés mais 11 sont incomplets.

Transport 15 dossiers présentés.

- 3 dossiers transport sont validés par la LFA.

- 7 dossiers sont en attente de validation de la Ligue.

- 5 dossiers sont incomplets.

Equipement 12 dossiers présentés

- 3 dossiers sont validés par la LFA.

- 2 dossiers sont validés par la Ligue.

- 4 dossiers sont en attente de validation par la LFA.

- 3 dossiers sont incomplets.

Et

- 1 dossier transport Ligue en attente de validation LFA.

- Principaux éléments manquants :

-Avis Préalable de la CDTIS et de la validation de la CRTIS (attention à bien remplir le bon NNI, à apposer les signatures et à fournir et joindre tous les documents demandés à l'AP).

- Attendre les résultats ou la validation de la CRTIS pour les AP avant de soumettre les dossiers dans l'appli FAFA.

-Plans anciens non fournis et les nouveaux sont non cotés et, ou, il manque les futures dimensions.

-Devis sans les éléments descriptifs ou financiers et les procédures entières pour les éclairages sont obligatoires.

-Devis incomplets (transport pour les options, ces dernières ne sont pas prises en compte dans le calcul de la subvention).

-Délibération sans en- tête club ou mairie, signature, date, cachet, demande FAFA et plan financier.

-Les photos par vues aériennes ne sont pas conseillées (prendre plan papier et ou appareil photo).

-Le document de déclaration d'achèvement de travaux non signé par le Maire (obligatoire).

- Les conventions manquent et sont remises complètes très tardivement ce qui empêche les paiements aux mairies.

RAPPEL

- Tous les dossiers (transport et équipement) ne doivent être soumis qu'une fois complets et vérifiés par les Districts.

- **Les dossiers transport uniquement sont à soumettre par les clubs après vérification et validation par le District.**

- Tous les autres dossiers doivent être soumis dans l'appli FAFA par les Districts et non par les clubs.

- Les dossiers complets, après consultation de la commission des Présidents de La Ligue sont présentés au CD Ligue pour validation par ordre de date de dossiers complets et non par date de dossiers soumis.

- Tous documents ou mails concernant les FAFA doivent être adressés conjointement à Cindie et Jean Paul.

- **Les Districts du Cher, de l'Indre et du Loir et Cher appliquent les nouvelles procédures et utilisent les nouveaux documents pour soumettre des dossiers complets.**

DISTRICT DU CHER

- 1 dossier transport présenté mais incomplet.
- Dossiers à échéance : **Aix D'Anguillon au 05/02/2023.**
: **Bourges Moulon (transport) au 28/01/2023.**

DISTRICT DE L'ÈURE ET LOIR

- 5 dossiers équipements présentés mais 2 incomplets.
- 3 dossiers transport présentés mais 2 incomplets.
- Dossiers à échéance : **Droue au 05/02/2023.**

DISTRICT DE L'INDRE

- 2 dossiers transport présentés mais 1 incomplet.

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

- 2 dossiers équipement présentés mais 1 incomplet.
- 2 dossiers transport présentés complets.
- Dossiers à échéance : **3 dossiers pour La Riche au 05/02/2023.**

DISTRICT DU LOIR ET CHER

- 3 dossiers équipement présentés complets.
- 6 dossiers transport présentés mais 1 incomplet.

DISTRICT DU LOIRET

- Le dossier équipement de Châteauneuf sur Loire est incomplet depuis 11/03/2022.
- 1 dossier équipement présenté complet.
- 1 dossier transport présenté complet.
- Dossiers à échéance : **St Ay au 05/02/2023.**
: **2 dossiers pour Chaingy au 28/01/2023.**

Les prochains dossiers à échéance pour tous les Districts sont à partir de Mars 2023.

Prochaine réunion en janvier 2023

Date limite de dépôt des dossiers : 15 janvier 2023 (pour les avis préalables)

**Le Référent FAFA
Jean Paul MARCHAL**



**Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND**

